

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Bureau :	SANCHEZ	Francisco	S	Président
	DELUERMOZ	Cosima	LC-VL	1 ^{ère} vice-présidente
	HARTMANN	Esther	Ve	1 ^{ère} secrétaire
	NOBS	Cyril	UDC	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	LR	Membre
Membres :	BAERISWYL	Steeve	LJS	
	BARONA GARCES	Elisa	S	
	BUCHER	Denis	Ve	
	BUSSET	Jean-Bernard	LC-VL	
	CLERC	Tobias	LC-VL	
	FERATI	Bektesh	MCG	
	FONTANINI	Marco	S	
	FREHNER	Antoine	LR	
	GAMBERINI	Luca	UDC	
	GÜL	Mehmet	MCG	
	HAAS	Rachel	LC-VL	
	HAGMANN	André	LR	
	HALIMI	Hysri	S	
	HILLEMANN	Hartmut	S	
	HYKA	Alexandre	UDC	
	JORDAN	Didier	MCG	
	KESKIN FEMENIAS	Gulay	Ve	
	KURTI	Agron	LJS	
	LÉCHENNE	Fanny	S	
	LOKAJ	Ardonat	LC-VL	
	MASTROIANNI	Giovanni	UDC	
	MURCIANO	Claudine	S	
	ORTELLI	Aldo	S	
	PONCET	Philippe	MCG	
	REYNAUD	Geneviève	Ve	
	TAVARES	Sonia	UDC	
	UM	Esther	Ve	
Excusés :	GAETANINO	Marco	MCG	2 ^e vice-président
	GHUKASYAN	Davit	LJS	Membre
	AHMED	Saud	S	
	LIA	Marco	UDC	
	LÜTHI	Badia	S	
	TESFAI	Temerza	Ve	
	ZAÂFRANI	Victoria	Ve	
Assistent :	TREMBLET	Laurent	LC-VL	Maire
	OSMANI	Xhevrie	S	Conseillère administrative
	BOCCARD	Damien	Ve	Conseiller administratif

LC-VL *Le Centre-Vert'libéraux*

LJS *Libertés et justice sociale*

MCG *Mouvement citoyens genevois*

Ve *Les Vert.e.s*

LR *Parti libéral radical*

S *Parti socialiste*

UDC *Union démocratique du centre*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2026.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2026-08 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.
6. Délibération n° 2026-09 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025.
7. Délibération n° 2026-10 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir.
8. Délibération n° 2026-01a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de ~~CHF 1'055'000.-~~ **CHF 1'200'000.-** destiné à la rénovation et à la transformation des locaux du bâtiment de la mairie actuelle. **Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments** (C. Nobs, UDC).
9. Délibération n° 2026-03a relative à un prêt de **CHF 19'600.-** à l'Association Mémoires de Meyrin pour la souscription de parts sociales délivrées par la coopérative Les Fraisiers de Mategnin et à l'acquisition par la ville de Meyrin d'une part sociale d'un montant de **CHF 100.-** délivrée par ladite Coopérative, dans le cadre du projet d'Appartement-musée à Meyrin-Parc. **Rapport de la commission culture** (R. Haas, LC-VL)
10. Délibération n° 2026-04a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 3'190'000.-** destiné à la réalisation des travaux d'assainissement pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées situés à l'avenue Louis-Casaï à Cointrin. **Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments** (C. Nobs, UDC)
11. Résolution n° 2026-02 présentée par le Conseil administratif de la Ville de Meyrin relative à l'acquisition du parking souterrain du Cœur de Cité et à son exploitation.
12. Annonces de projets.
13. Propositions individuelles.
14. Questions.

* * *

Séance du 28 avril 2026
tenue en séance ordinaire

Le Président ouvre la séance à 18h30 et salue l'ensemble des personnes présentes. Il excuse les absences de Mmes Lüthi, Tesfai et Zaâfrani-Kunz et MM. Ahmed, Gaetanino, Ghukasyan et Lia.

M. Sanchez rappelle que les questions et propositions individuelles doivent être remises au Bureau, par écrit avant la pause. Il indique que le délai pour la remise des objets au secrétariat général pour le prochain Conseil municipal du 26 mai 2026 est fixé au mercredi 13 mai à minuit.

M. Sanchez rappelle ensuite que les prises de position des groupes et autres rapports doivent être envoyés à secretariat.general@meyrin.ch, le plus tôt possible, dès la fin de la séance. Il rappelle enfin qu'il convient de respecter le code de bonne conduite et invite celles et ceux qui en ont oublié le contenu à le relire.

M. Sanchez indique qu'une demande pour l'inscription d'une nouvelle délibération a été faite et validée par le Conseil administratif et le Bureau à l'ordre du jour de la séance de ce soir ; il s'agit de la Délibération n° 2026-15 présentée par Mme Esther Hartmann au nom du Conseil municipal de la commune de Meyrin relative à l'ouverture d'un crédit d'urgence de CHF 25'000.- en faveur de la population civile du Moyen-Orient (notamment au Liban, en Iran et dans les pays du Golfe). Il propose que cet objet soit ajouté à l'ordre du jour en point 4 bis.

M. Hyka demande que le libellé soit fait au nom des partis qui souhaitent soutenir ce projet de délibération et pas au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

Cette demande est validée et le projet de délibération est adapté en conséquence *[voir libellé en point 4bis]*.

M. Sanchez soumet au vote **l'ajout de la D-2026-15 à l'ordre du jour en point 4bis**, proposition acceptée par 31 oui, soit à l'unanimité.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2026

M. Sanchez soumet au vote **l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2026**, acceptée par 31 oui, soit à l'unanimité.

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

a) Course pédestre de Bernex

Mmes Haas et Um et MM. Bocard, Clerc et Sanchez ont participé à la Course pédestre de Bernex le week-end dernier et ont fini à la 4^{ème} place avec les honneurs, sous un soleil printanier et une nature en pleine effervescence.

[Applaudissements.]

M. Sanchez donne rendez-vous aux membres du Conseil municipal au Meyrin Run cet automne.

b) Marche blanche en honneur de Layan

M. Sanchez a participé à la marche blanche organisée par l'association DG en l'honneur de Layan, tuée par un chauffard, avec environ 250 personnes et lors de laquelle nos autorités ont tenu un discours faisant part de leur solidarité.

c) Tournoi de football des élus

Le samedi 23 mai prochain aura lieu le tournoi de football des élus au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates ; les personnes intéressées sont priées de s'inscrire pour l'équipe de Meyrin auprès de M. Hysri Halimi.

d) Ethnopoly

M. Sanchez rappelle que ce jeu pédagogique et interculturel aura lieu le vendredi 5 juin 2026 et permet aux jeunes de la Commune de partir à la rencontre de la richesse culturelle de Meyrin. Il invite toute personne qui le souhaite à participer à cette journée afin de faire vivre le stand consacré au Conseil municipal, lequel se tiendra dans la salle du Conseil municipal, le matin, l'après-midi ou toute la journée. Pour ce faire, il invite les personnes intéressées à s'annoncer auprès de M. Tobias Clerc.

e) AG Foulées automnales

Mercredi 29 avril 2026 à 19h00 au restaurant La Meyrinoise.

f) AG association Arbore

Mercredi 29 avril 2026 à 19h00 à l'Avenue de Mategnin 111.

g) AG Comète

Mardi 5 mai 2026, 18h30 à l'aula de la mairie.

h) AG Perspectives

Lundi 18 mai à 18h30 à la Maison communale.

i) AG Echos Vergers

Mercredi 20 mai 2026 à 19h00 à la salle commune de la coopérative Equilibre dans le quartier des Vergers.

j) AG AVMO

Mercredi 27 mai 2026 à 20h00 à la salle Antoine Verchère.

k) Assises de la culture

M. Sanchez rappelle qu'il s'agit de réaliser un processus de concertation de la population, sur demande du Conseil municipal, pour la prochaine politique culturelle ; les principales interventions sont les suivantes :

- Atelier d'accessibilité universelle, 29 avril 2026 au foyer Levant du ForuMeyrin de 9h30 à 12h.
- Atelier Temps forts futur, 30 mai 2026 de 14h à 18h au ForuMeyrin
- Atelier Fête des écoles le 12 juin 2026 de 16h à 17h à l'école de Cointrin

l) Courrier de AVMO : circulation dans le village de Meyrin

M. Sanchez procède à la lecture du courrier :

Concerne : *circulation dans la zone de Meyrin Village*

« Monsieur le Président,

L'AVMO ; Association Meyrin Village Ouest se fait par la présente ; porte-parole de nombreux habitants de Meyrin Village pour porter à votre connaissance leurs préoccupations concernant la circulation dans le secteur susmentionné.

Nous constatons en effet que l'ensemble des axes de circulation du Village sont constamment utilisés par des non-résidents comme échappatoires aux grandes voies d'accès et de sortie notamment de la zone industrielle.

La route de Meyrin, la route du Nant d'Avril, la rue Lect, la route du Mandement et la route de Satigny étant totalement engorgées aux heures de pointe, les usagers utilisent des voies alternatives.

Cette situation s'est installée comme une constante, et c'est maintenant toute la journée et parfois même le soir, que les axes routiers du Village sont utilisés à ces fins.

En plus des voitures privées, nous constatons une importante recrudescence de véhicules lourds ; semi-remorques et camions ainsi que de très nombreux véhicules d'entreprise.

De plus, nombreux sont ceux qui ne respectent pas du tout les limitations de vitesse ni les stationnements. Certains usagers ont même des comportements parfaitement inadéquats, proches parfois d'incivilités et cannibalisent littéralement la région.

En plus des nuisances sonores et de la pollution, toute la zone du village devient réellement dangereuse pour les résidents, les cyclistes et les piétons.

Il n'est pas concevable que tous les efforts qui ont été réalisés par la commune pour ralentir et dissuader ce genre de comportement soit aujourd'hui totalement compromis par cet état de fait.

De plus, nous avons constaté que de nombreux véhicules en quittant la zone industrielle s'arrêtent dans les écopoints pour y déverser leurs déchets.

Nous attendons de nos élus qu'ils prennent en compte ces remarques et agissent sans délais auprès du Canton pour corriger de concert cette situation afin que vos concitoyens puissent retrouver des conditions de vie répondant à des attentes légitimes.

En vous remerciant pour votre attention et pour le suite favorable que vous donnerez à ce courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée. »

M. Sanchez indique que le Bureau propose un renvoi du courrier au Conseil administratif.

m) Droit d'opposition du Conseil municipal – AG ACG 25 mars 2026

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la constitution dès 2026 d'une nouvelle enveloppe, d'un montant de CHF 800'000.- en faveur de six autres commissions permanentes de l'ACG, en sus de celles d'ores et déjà existantes pour les commissions de la culture et du sport.

Toutes les décisions de l'ACG pouvant faire l'objet d'une opposition de la part du Conseil municipal sont disponibles sous l'onglet ACG de la plateforme CMNet. Ces décisions ne peuvent être contestées que par la voie d'une résolution établie par les groupes politiques et si 2/3 au moins des communes s'y opposent ou alors 1/3 des communes, si ces dernières représentent au moins la moitié de la population du canton.

Délai d'opposition : 15 mai 2026

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Forums des copropriétaires PPE – Informations 2026

Dans le cadre des actions de soutien à la transition énergétique et à l'accompagnement des propriétaires d'immeubles en PPE, le Conseil administratif a le plaisir d'informer le Conseil municipal que 2 forums des copropriétaires PPE sont programmés en 2026.

Ces rencontres, organisées en collaboration avec plusieurs communes genevoises, visent à offrir aux copropriétaires des informations pratiques, des conseils d'experts et un accompagnement personnalisé dans leurs démarches de rénovation énergétique.

Le premier forum se tiendra le 5 mai 2026, de 18h à 21h, à la salle du Faubourg en ville de Genève. Organisé avec six autres communes genevoises, il permettra aux (co)propriétaires de rencontrer des spécialistes de la rénovation, de l'énergie et du financement, et d'obtenir des conseils pratiques pour leurs projets. La participation est gratuite et l'inscription est obligatoire.

Un second forum est prévu le 10 novembre 2026, le lieu sera communiqué ultérieurement.

Auberge communale - résiliation du bail commercial

Le Conseil administratif informe le Conseil municipal de la situation concernant la gérance de l'Auberge communale.

Le gérant actuel, M. Gilbert Renaud, rencontre depuis quelques temps des difficultés financières dans l'exploitation de l'établissement.

Dans ce contexte et à la suite de plusieurs entretiens avec le conseiller administratif délégué, les services Gérance et entretien des bâtiments et finances, au cours desquels M. Renaud a notamment été invité à réfléchir aux perspectives d'évolution de l'établissement, ce dernier a demandé la résiliation anticipée de la convention de gérance qui le lie à la Commune de Meyrin.

Le Conseil administratif a pris acte de cette demande tout en lui rappelant que, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur, la prochaine échéance de résiliation était fixée au 31 mars 2027.

Toutefois, compte tenu de ses difficultés financières, il a été décidé de libérer M. Renaud de ses obligations dès le 30 septembre 2026, étant précisé que, jusqu'à cette date, il demeure tenu de s'acquitter de sa redevance.

M. Renaud a accepté cette décision. Il a exprimé sa reconnaissance envers les membres de l'Exécutif pour l'opportunité qui lui a été offerte, tout en indiquant que, malgré son investissement, il n'a pas trouvé de solution viable à long terme pour augmenter son chiffre d'affaires.

En parallèle, il convient de préciser que le Conseil administratif travaille actuellement sur un concept pour l'Auberge communale qui sera présenté ultérieurement.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 18 mars 2025, question de M. Trippel

Cointrin: retard de distribution informations communales

La Commune ne pratique aucune distinction entre Cointrin et Meyrin pour la distribution du *Meyrin Ensemble* ou de flyers d'information. La diffusion est donc effectuée de manière uniforme. Pour des raisons logistiques, il peut néanmoins arriver que la distribution s'échelonne sur deux à trois jours, ce qui pourrait occasionner de légers écarts dans les délais de réception.

Séance du 18 mars 2025, question de M. Frehner

Site des Vergers en maintenance

Le site internet www.lesvergers-meyrin.ch était un site institutionnel, conçu comme support de communication lié spécifiquement au projet du quartier des Vergers. Sa

Séance du 28 avril 2026
tenue en séance ordinaire

durée de vie était donc directement liée aux différentes phases de mise en œuvre de ce projet.

Le projet étant finalisé, ce site n'a plus lieu d'être activé. Le nom de domaine reste néanmoins réservé, afin d'éviter qu'il soit utilisé à des fins privées ou par des tiers.

Séance du 27 janvier 2026, question de Mme Deluermoz

Chauffage par le biais d'un data center

La question de la récupération et de la valorisation de la chaleur produite par le futur data center a été prise en compte par les services communaux. Dans ce cadre, une séance a été organisée avec l'ensemble des acteurs du projet.

Il ressort de ces échanges une mobilisation des acteurs privés en vue d'étudier la mise en place d'une boucle de récupération de chaleur, en lien avec d'autres partenaires privés de la zone.

À ce stade, les discussions étant toujours en cours et certaines informations demeurant confidentielles, il n'est pas possible de communiquer davantage de précisions. Le Conseil administratif relève toutefois que les échanges avancent de manière constructive et que le suivi est assuré par le service Communication et affaires économiques, en partenariat avec le service Urbanisme, travaux publics et énergie.

Séance du 27 janvier 2026, question de Mme Um

Plan d'action « Diversité, égalité et inclusion »

Le plan d'action transversal « Diversité, égalité et inclusion » visera à mettre en œuvre les actuelles dispositions légales en la matière (LED, rsGE A 2 90 ; LED-Genre, rsGE A 2 91), ainsi qu'à intégrer les nouvelles obligations légales à venir (LED-Handicap et LED-Racisme, qui sont en travail au niveau du Canton). De même, il cherchera à répondre tant aux initiatives sur le sujet émanant du Conseil municipal qu'à l'objectif politique 1.4 du Conseil administratif inscrit dans son programme de législature, à savoir sa volonté de « combattre toutes les formes de discrimination ». Pour l'heure, le projet en est à ses prémices : le Conseil administratif a validé le principe du projet en novembre 2025, et l'a formellement libéré en mars de cette année. Son calendrier précis, y compris son éventuelle présentation en commission du Conseil municipal, est encore à consolider.

Séance du 17 février 2026, question de Mme Léchenne

Statistiques des clubs de sports subventionnés

La commune de Meyrin compte 27 associations sportives subventionnées, comptabilisant 5'973 membres, dont 3'618 jeunes de moins de 20 ans. Selon les informations transmises par les clubs, quelques 345 enfants sont actuellement en

liste d'attente, dont 130 Meyrinois, soit 3,6%. Les demandes les plus fortes sont pour les enfants âgés de moins de 14 ans. Les deux clubs concernés par ces listes d'attente sont le Meyrin Football Club et le Meyrin Basket. Chacun des deux clubs a mis en place des solutions pour accepter davantage d'enfants en optimisant les créneaux horaires et en ouvrant des équipes loisirs. Ces mesures ont permis d'accueillir plus de 200 enfants meyrinois.

Séance du 17 février 2026, question de M. Halimi

Terrains de tennis situés à Mategnin

La parcelle sur laquelle se trouve les terrains de tennis situés à Mategnin appartient à un propriétaire privé. A une certaine époque, ces terrains étaient gérés par le club de tennis de Swissair, mais ils semblent effectivement à l'abandon depuis plusieurs années. La Commune n'a jamais essayé d'acquérir ces terrains, mais parallèlement il n'y a jamais eu de volonté de vendre de la part des propriétaires.

Il convient de préciser que cette parcelle se trouve en zone agricole et qu'il serait aujourd'hui impossible d'y réaliser des travaux de rénovation pour des équipements sportifs ou de loisirs.

Séance du 17 mars 2026, proposition individuelle de M. Bucher

Vaisselle silencieuse pour les réfectoires scolaires et cantines

Le service gestion et entretien des bâtiments prend note de cette proposition ainsi que de l'ensemble des documents reçus par courriel. Le service informe que ces éléments ont été étudiés en interne et qu'il procédera à l'acquisition de vaisselle QUIET afin de réaliser un essai, en commençant par le parascolaire de Meyrin-Village dans le cadre des repas distribués dans la salle Antoine-Verchère, en vue de la prochaine rentrée scolaire 2026-2027. Le service demandera aux utilisateurs de lui faire un retour après quelques mois d'utilisation ; celui-ci sera ensuite transmis au Conseil municipal.

Séance du 17 mars 2026, question de M. Bucher

Stationnement vélos autour de la Place de Meyrin-Village

Le service UTE est conscient de ce problème. La construction d'un abri vélos dans ce secteur sera difficile au vu de la configuration des rues Virginio-Malnati et Antoine-Verchère et du peu de surface du domaine public disponible. Cependant, une étude est en cours pour l'installation d'épingles à vélos supplémentaires.

Séance du 17 mars 2026, questions de Mme Schweizer

Vélo cassé à la rue de la Prulay

Le service technique et voirie a procédé au ramassage de ce vélo le 9 avril selon demande du domaine public et stationnement. Il sera prochainement emmené à la fourrière lors d'un prochain transfert groupé selon la procédure en vigueur.

Terminus Meyrin-Gravière – nuisances sonores

Un courrier a été adressé au TPG en date du 8 avril dernier afin de demander la mise en place de mesures visant à réduire les nuisances sonores subies par les habitants voisins du terminus Meyrin-Gravière. Dès réception, une copie de la réponse des TPG sera adressée à Mme Schweizer.

Séance du 17 mars 2026, question de M. Hyka

Bancs peints en violet au quartier des Vergers

Le Conseil administratif, tant dans la législature actuelle que dans la précédente, n'a jamais contesté le fond du message porté par les bancs violets, en lien avec les droits des femmes et l'égalité. Les réserves exprimées initialement concernaient la forme, à savoir une intervention réalisée sans autorisation préalable sur du mobilier communal.

Depuis lors, un échange a pu avoir lieu entre une délégation du collectif à l'origine de l'action et des représentants du Conseil administratif, permettant d'ouvrir le dialogue, d'identifier des interlocuteurs et de convenir d'un cadre concerté. Dans ce contexte, il a été décidé de réinstaller officiellement les bancs à l'occasion du 8 mars, date symbolique pour les femmes et l'égalité.

La Commune, en tant que propriétaire et responsable de son mobilier urbain, est donc compétente pour en définir les modalités d'installation, d'entretien et de communication. La démarche retenue vise à encadrer et régulariser une présence dans l'espace public sur la base d'un accord préalable, plutôt que de valider le principe d'interventions non autorisées.

S'agissant de l'égalité de traitement, le Conseil administratif rappelle que toute initiative impliquant une modification du mobilier urbain ou de l'espace public doit faire l'objet d'une demande et d'une autorisation préalables. Le cas présent illustre qu'une initiative peut être examinée et, le cas échéant, accompagnée lorsqu'elle s'inscrit dans une démarche transparente, concertée et validée par les autorités.

Enfin, le Conseil administratif estime que la confiance du public repose à la fois sur le respect des règles applicables et sur la capacité des autorités à favoriser le dialogue afin de construire des solutions cohérentes, encadrées et assumées.

Séance du 17 mars 2026, proposition individuelle de M. Halimi

Voyage de législature au cours de la seconde année

Traditionnellement, le voyage de législature a lieu au cours du dernier automne de la législature. Néanmoins, comme l'a relevé M. Halimi, l'un des buts de ce voyage est de resserrer les liens entre les membres du Conseil municipal et il semblerait donc plus pertinent de prévoir ce séjour plus tôt dans la législature afin de profiter plus rapidement de ce moment privilégié d'échanges. En conséquence, le Conseil administratif et le secrétariat général répondent positivement à la proposition de prévoir le voyage au cours de la deuxième année de législature ; une période de transition est toutefois nécessaire et ils suggèrent que le voyage ait lieu à l'automne 2027 pour la législature actuelle qui est déjà bien entamée. Il convient par ailleurs d'attirer l'attention du Conseil municipal sur le fait que c'est toujours à la personne assumant la présidence du Conseil municipal au moment du voyage de proposer la destination et les activités à mener ; dès lors, avec ce changement, ce ne sera pas la personne à qui cela incombait initialement.

Le voyage de législature relevant de la compétence du Conseil municipal, le Conseil administratif invite à faire entériner cette proposition lors d'une prochaine commission de liaison afin que cela puisse s'inscrire, le cas échéant, dans l'exercice budgétaire 2027.

* * *

Nouveau point 4 bis

Délibération n° 2026-15 présentée par Mme Esther Hartmann au nom des Vert.e.s, de Mme Elisa Barona Garces au nom du PS, de M. Agron Kurti au nom du MCG, de Mme Adriana Schweizer au nom du PLR, de M. Steeve Baeriswyl au nom de LJS et M. Jean-Bernard Busset au nom de LC-VL, relative à l'ouverture d'un crédit d'urgence de CHF 25'000.- en faveur de la population civile du Moyen-Orient (notamment au Liban, en Iran et dans les pays du Golfe)

Mme Hartmann remercie le Conseil municipal d'avoir accepté l'ajout de ce point à l'ordre du jour ; elle explique qu'il s'agit d'une demande qui provient d'un contact qui a été établi récemment entre MSF et la commission coopération et solidarité internationales. MSF a informé de la constitution d'un fonds de solidarité pour l'Iran, le Liban, le Yémen et autres pays de la région. L'argent pourra être utilisé en fonction des besoins de MSF et des urgences. Elle rappelle qu'il faudra toutefois attendre le délai référendaire pour que le crédit puisse être effectif à la mi-juin car la clause d'urgence n'est plus possible pour ce type de délibération comme lors de la législature précédente. Elle précise enfin avoir décidé de faire voter tout de même cet objet en urgence aujourd'hui afin d'éviter d'ajouter encore 2 mois au délai d'attente.

M. Sanchez met aux voix **l'entrée en matière sur la D-2026-15**, laquelle est acceptée par 29 oui.

M. Mastroianni indique que MSF ne reçoit normalement pas de dons directs des gouvernements, mais seulement d'acteurs privés ; l'ONG semble toutefois accepter des soutiens financiers des cantons et des communes. Il rappelle que 1,2 million a déjà été alloué au fonds de solidarité international ; il précise en outre que le canton de Genève s'est engagé à verser à moyen terme 1,2 million en soutien à MSF et 2,4 millions à plus long terme. Il explique que l'UDC souhaiterait donc privilégier les aides d'urgence pour les catastrophes naturelles en Suisse. Il ajoute que l'on doit rester mesuré et plutôt privilégier nos concitoyens. Il estime par ailleurs que l'on ne peut pas compter sur les autres pays pour du soutien en cas d'autres catastrophes car ils considèrent que la Suisse est un pays riche. Il annonce que l'UDC refusera cette délibération.

M. Sanchez met aux voix **le vote sur le vote immédiat sur la D-2026-15**, laquelle est acceptée par 31 oui.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Sanchez** passe au vote de la **délibération n° 2026-15a**

présentée par Mme Esther Hartmann au nom des Vert.e.s, de Mme Elisa Barona Garces au nom du PS, de M. Agron Kurti au nom du MCG, de Mme Adriana Schweizer au nom du PLR, de M. Steeve Baeriswyl au nom de LJS et M. Jean-Bernard Busset au nom de LC-VL, relative à l'ouverture d'un crédit d'urgence de CHF 25'000.- en faveur de la population civile du Moyen-Orient (notamment au Liban, en Iran et dans les pays du Golfe)

Vu le déclenchement du conflit armé en Iran le 28 février 2026 ;

Vu la déstabilisation engendrée dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient à la suite de cette escalade militaire ;

Vu les milliers de victimes civiles occasionnées par ces événements ;

Vu l'ampleur des destructions au niveau des infrastructures dans les pays touchés (logements, routes, établissements de santé, réseaux d'eau et d'énergie) ;

Vu l'action humanitaire déployée par Médecins Sans Frontières (MSF) dans la région, notamment au Liban, en Iran, en Irak, en Jordanie, dans les territoires palestiniens occupés, en Syrie et au Yémen ;

Vu la création par MSF d'un Fonds spécifique pour le Moyen-Orient, permettant aux donateurs d'allouer leurs contributions directement aux opérations dans cette région ;

Conformément aux art. 32 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 et art. 79 de la Constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 28 avril 2026,

DECIDE

PAR 25 OUI, 5 NON et 1 ABSTENTION

1. D'ouvrir un crédit de CHF 25'000.- en faveur du Fonds Moyen-Orient constitué par Médecins Sans Frontières (MSF), destiné au soutien de la population civile du Moyen-Orient (notamment au Liban, en Iran et dans les pays du Golfe), à la suite du conflit déclenché le 28 mars 2026,
2. De comptabiliser cette dépense au budget de fonctionnement, sous la rubrique des aides et contributions à des organisations à but non lucratif,
3. D'autoriser le Conseil administratif à procéder au versement de ce don dans les meilleurs délais.

* * *

5. Délibération n° 2026-08 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

M. Tremblet indique en premier lieu que les comptes et le rapport de gestion sont soumis chaque année à l'approbation des 11 conseils municipaux des communes partenaires ; en 2025, a eu lieu un renouvellement de la composition du conseil de fondation, à la suite du changement de législature ; il s'agit en somme d'un membre de chaque exécutif et un représentant du secteur privé ; ce conseil se réunit 3 fois par année. Il précise qu'en novembre 2025, une séance publique a été organisée pour la présentation aux riverains du PLQ concerné ; il relève que cette séance a réuni 150 personnes et a été l'occasion de répondre à toutes les questions. Il ajoute qu'il est venu lui-même présenter la Fondation en commission sports et qu'il a fait cette même présentation dans toutes les communes partenaires. Il relève ensuite que la Fondation n'a actuellement pas d'employés, qu'elle est domiciliée à Meyrin et qu'elle a dépensé en 2025 seulement CHF 12'000.-. Il précise qu'un assistant à maître d'ouvrage va être prochainement engagé pour aider la Fondation à avancer sur la partie technique de l'ouvrage ; il relève donc que l'on commence à voir poindre ce projet de piscine intercommunale de façon plus concrète.

L'entrée en matière est acceptée par 31 oui.

Mme Um indique que son groupe s'est demandé, au sujet des comptes, à quoi correspondait le paragraphe du rapport de l'organe de révision des comptes stipulant :

« Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation. Par conséquent, nous ne pouvons confirmer l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels. »

M. Tremblet répond qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels est en effet une obligation légale pour toute fondation de droit

public ; la Fondation en sera dotée, mais seulement lorsqu'elle volera de ses propres ailes, avec du personnel au nom de la Fondation, etc. Il rappelle que, pour l'heure, c'est l'administration meyrinoise qui assure ce travail.

M. Sanchez indique que le bureau propose **un vote immédiat**, proposition acceptée par 31 oui, soit à l'unanimité.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Sanchez** passe au vote de la **délibération n° 2026-08**

relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois;

Vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2025 du 10 mars 2026;

Conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois du 12 mai 2020;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal, lors de sa séance du 28 avril 2026,

D E C I D E

PAR 31 OUI soit à l'unanimité

d'approuver les comptes 2025 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

* * *

6. Délibération n° 2026-09 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025

M. Tremblet lit le message du Conseil administratif sur les comptes 2025 de la ville de Meyrin :

*« Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,
En ma qualité de conseiller administratif délégué aux finances, je suis heureux de vous présenter, au nom du Conseil administratif, les comptes annuels 2025.*

Avant d'entrer dans le détail de 2025, rappelez-vous : en 2024, nos comptes affichaient un boni de 35 millions. Des écarts impressionnants sur les correctifs sur la fiscalité des personnes morales nous étaient annoncés dans le courant de l'année et se sont confirmés à la clôture. Ils nous ont permis de financer les coûts liés à l'amélioration de la couverture de la caisse de pension de notre personnel. Avant cette charge, le résultat se montait donc à 45 millions.

Les comptes 2025 clôturent avec un boni de presque 23 millions, résultat toujours confortable mais en baisse par rapport à 2024. Le pari du budget, selon lequel la baisse de 2 centimes additionnels communaux, soit d'environ 4 millions, serait couverte par les recettes fiscales en hausse est gagné. La baisse du centime cantonal voté en novembre 2024, d'un montant estimé à plus de 5 millions, est également couverte. Pour le solde, et pour une poignée d'entreprises, des correctifs toujours importants sur les années 2020-2024 et une révision de leurs estimations 2025 à la hausse, nous permettent encore d'avoir des recettes fiscales élevées. Recettes toujours importantes, mais tout de même en baisse de 11 millions par rapport à 2024, en ne tenant pas compte des baisses liées à la baisse des centimes additionnels. En totalité, nous avons une baisse de la fiscalité par rapport à 2024 de 20 millions.

Entrons un peu plus dans le détail pour comprendre les raisons de ce résultat.

ENJEUX DU BUDGET 2025 :

Le budget 2025 prévoyait une hausse de charges de presque 11 millions, soit + 7% par rapport au budget précédent, dont plus de la moitié étaient des coûts RH, un tiers des charges de transfert, le solde les autres charges usuelles.

En parallèle, il prévoyait une hausse de recettes de plus de 8 millions, soit + 6% par rapport au budget 2024. Sur le total, plus de 7 millions concernait les recettes fiscales, en hausse de 6% par rapport à l'année précédente. Les recettes fiscales des personnes physiques avaient été revues à la hausse de 7 millions, celles des personnes morales avaient, elles, été revues à la hausse de plus de 11 millions, sans y intégrer des éléments conjoncturels. Nous avons tenu compte également de la baisse de recette fiscale cantonale votée et celle de 2 centimes communaux, soit un montant total de 9 millions. Nos estimations fiscales étaient de 13.59% supérieures à celles de l'Etat.

Notre budget estimé prévoyait donc une perte de CHF -1'495'480 (2024 : excédent revenus de CHF 542'781).

Notre plan des investissements décennal se montait à 699 millions (2024 : 609 millions). Notre plan financier avait nécessité l'estimation de recettes supplémentaires de plusieurs centimes pour retrouver l'équilibre afin d'intégrer les charges futures liées. Le renforcement de notre capacité financière était donc indispensable pour mener à bien notre ambitieuse évolution. Nous annonçons attendre avec impatience le résultat des comptes 2025 et les impacts de la baisse fiscale, ainsi que le mouvement des recettes des personnes morales liées à la conjoncture.

RESULTAT 2025 :

Plus de quinze mois plus tard, nos comptes affichent un résultat excédentaire de CHF 22'844'442 (2024 : CHF 34'551'826).

Ce résultat s'explique principalement par des recettes supérieures au budget de 20 millions, dont des recettes fiscales supérieures au budget de presque 18 millions. Du côté des charges, un non-dépensé de 4 millions améliore notre résultat.

ANALYSE DES RECETTES FISCALES :

Les comptes finissent donc avec des recettes fiscales totales supérieures au budget de CHF 17 952 795 (2024 : 45 811 724).

Recettes fiscales personnes physiques, personnes morales, impôt sur les chiens :

L'Etat est chargé de traiter pour les communes les impôts sur les personnes physiques et morales. Il établit les comptes fiscaux, les estimations fiscales et se charge de la taxation. Ainsi la production complète d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation. Les déclarations fiscales 2025 sont complétées dès 2026. L'administration cantonale estime les recettes fiscales de l'année en tenant compte de différents paramètres, dont l'enquête conjoncturelle établie auprès d'un panel d'entreprises.

Ceci constitue un facteur d'incertitude important, sachant que les productions des années précédentes ne sont pas finalisées, sans oublier que le pourcentage de notification a un fort impact sur la fiabilité de l'estimation. Les écarts sur exercices antérieurs nous le démontrent d'année en année : un grand nombre d'entreprises, dont les plus grands contribuables, mettent plusieurs années avant de compléter leur taxation.

Dans ses estimations budgétaires, l'Etat ne tient pas compte des impacts potentiels liés à l'augmentation de la population ou du nombre d'entreprises et de leurs employés dans la Commune. Il revient au Conseil administratif de le faire, tâche complexe qu'il exécute avec circonspection. Notre estimation 2025 était ainsi de CHF 13'655'684 supérieure à celle de l'Etat, soit près de 13.59% (2024 : CHF 6'206'548, +5% supérieure à celle de l'Etat).

Dans les comptes 2025, les recettes fiscales des personnes morales et physiques 2025 (incluant les correctifs des années précédentes) sont finalement de CHF 34'101'309 supérieures au budget de l'Etat, soit + 29%.

Impôt sur les personnes morales :

Pour l'impôt sur les personnes morales, nous avons un écart positif de CHF 20'784'997. C'est donc cet impôt qui représente la plus grande part de l'écart positif de nos recettes fiscales et donc de notre résultat annuel.

Si nous prenons tout d'abord la part liée aux correctifs des années précédentes, l'écart par rapport au budget se monte à CHF 9'044'071 (2024 : CHF 20'066'686). Le montant total des correctifs 2025 se montent à 16 millions, il provient principalement des années 2022 à 2024.

En ce qui concerne nos résultats fiscaux estimés sur l'année de taxation 2025, l'écart se monte à CHF 11'740'926 par rapport au budget. L'Etat nous a expliqué que l'écart provenait de 5 entreprises qui ont déposé leurs taxations 2023 et 2024

dans le courant de 2025. Pas d'écart provenant de nouvelles entreprises. Le total de l'impôt estimé se monte à 49 millions.

Meyrin semble une nouvelle fois bien lotie en comparaison avec la majorité des autres communes, mais on voit aussi que ces montants importants sont liés à une poignée d'entreprises, dont la marche des affaires est très positive depuis quelques années.

Impôt sur les personnes physiques (y.c. impôt à la source) :

En ce qui concerne l'impôt sur les personnes physiques (y.c. impôt à la source), l'écart négatif est de CHF -2'527'850, (2024 : CHF 4'663'909), dont la moitié est due aux correctifs des années précédentes. Plus précisément, l'impôt sur les personnes physiques a un écart de CHF 424'794 et l'impôt à la source de CHF -2'952'644. Selon les informations de l'Etat, l'impôt à la source a subi une détérioration des recettes principalement pour les années 2023 et 2024, et par conséquent pour son estimation 2025. Elle résulterait d'un effet de masse et non de cas spécifiques. Le montant total de l'impôt des personnes physiques, y compris correctifs, se monte à CHF 27 millions (2024 : 31 millions) ; et celui de l'impôt à la source à CHF 32 millions (2024 : 36 millions).

Fonds :

Au niveau du fonds de péréquation, qui est alimenté par 20% des recettes fiscales des personnes morales de l'ensemble du territoire, les recettes sont légèrement en baisse. L'écart négatif pour Meyrin est de CHF -283'083 (2024 : CHF -304'343). Le total est de CHF 3'822'819 (2024 : 3'343'445).

Le fonds créé en remplacement de la taxe professionnelle, alimenté par 28.5 ct des impôts des personnes morales, est inférieur de CHF 43'982 au budget (2024 : supérieur de CHF 1'847'705) et se monte à CHF 22'386'067 (2024 : 24'266'587).

Taxe professionnelle :

La fin de la taxe professionnelle a été votée pour le 31 décembre 2023. Les travaux de taxations liés aux années précédentes ont rapporté CHF 529'370, soit légèrement plus que le budget. Seuls trois dossiers restaient ouverts au 31 décembre 2025.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement totalisent 157 millions (2024 : 164 millions). Le non dépensé de 4 millions provient principalement des charges salariales et des charges de biens et services.

INVESTISSEMENTS

En 2025, nos charges d'investissements s'élèvent à CHF 28'021'094 (2024 : CHF 17'495'114) et les recettes à CHF 2'353'125 (2024 : CHF 1'181'094), soit CHF 25'667'969 (2024 : CHF 16'314'020) d'investissements nets. Ces investissements sont bien loin des CHF 49 millions estimés au budget. Cela s'explique principalement par le retard pris sur certains projets, dont la rénovation de l'école de Meyrin-Village, la Voie verte, l'achat de la parcelle Caillat, le centre commercial Champs-Fréchets et le BHNS.

EMPRUNTS

Il n'y a pas eu d'emprunt supplémentaire nécessaire en 2025 ; nous avons même pu rembourser un emprunt de CHF 5'000'000. Le montant total d'emprunts s'élève à CHF 52'000'000 au 31 décembre 2025. Les investissements 2025 ont donc été entièrement autofinancés.

CONCLUSION

Les résultats fiscaux 2025 étaient très attendus. La baisse fiscale de presque 10 millions votée dès 2025 est couverte par les recettes fiscales. Mais la question se pose : les recettes fiscales à venir permettront-elles de financer les charges de fonctionnement qui découleront des investissements à venir, ainsi que des autres évolutions budgétaires (dont le développement de prestations publiques) ? L'augmentation voulue par l'ensemble de la classe politique des places de crèches, le développement de Corzon, le développement d'équipements publics à Cointrin en lien avec la hausse de la population, notre nouveau centre de voirie, les différents rénovations et agrandissements, ainsi que les changements liés à des décisions cantonales, impliquent non seulement des coûts d'investissements, mais également des charges de fonctionnement supplémentaires importantes.

Les développements de la situation géopolitique à venir et leurs impacts sur l'économie devront être suivis de près, tout comme l'évolution des entreprises sur notre territoire. Nos résultats toujours positifs sont liés à une poignée d'entreprises, dont la marche des affaires est très prospère depuis quelques années. Ces éléments rappellent toute la difficulté d'établir des estimations fiscales sur des données soumises à de fortes variations potentielles et de piloter une administration telle que la nôtre.

Nous n'avons jusqu'ici jamais dû faire de priorisations liées aux prestations supplémentaires. Mais au vu de tous les projets en cours et ceux en gestation, sur lesquels ont été posés des intentions politiques, il sera nécessaire, dans cette législature de déterminer des priorités. Les décisions prises aujourd'hui impacteront non seulement la qualité des prestations de demain, mais aussi la situation financière de la Ville.

J'aimerais conclure en adressant tous mes remerciements à l'ensemble de nos collaboratrices et nos collaborateurs qui, jour après jour, par vents et marées, mettent leur professionnalisme et leurs compétences au service de notre administration et de nos administré-e-s. Sans elles et sans eux, nous ne pourrions rendre des prestations de qualité à nos citoyennes et citoyens.

Un merci particulier au service des finances pour l'établissement des comptes annuels 2025, et l'énorme travail de nomenclature et de contrôle minutieux que requiert un tel exercice.

Nous remercions également le Conseil municipal pour son soutien et l'ensemble de la population pour sa confiance.

Nous vous proposons de renvoyer les comptes à l'étude dans les commissions organisées et agendées. »

M. Tremblet annonce que la séance de commission des finances élargie prévue initialement le 5 mai prochain, aura lieu le 6 mai, tandis que la séance de

commission conjointe finances et Cœur de cité ad hoc prévue initialement le 6 mai, aura lieu le 5 mai.

M. Sanchez rappelle que c'est le groupe MCG qui devra présenter le rapport sur les comptes 2025 car c'est ce groupe qui a rédigé le rapport sur le budget 2025 en 2024.

L'entrée en matière est acceptée par 27 oui.

M. Sanchez indique que le bureau propose en effet un **renvoi en commission finances élargie**, proposition acceptée par 31 oui, soit à l'unanimité.

* * *

7. **Délibération n° 2026-10 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir**

L'entrée en matière est acceptée par 29 oui.

M. Sanchez indique que le bureau propose un **renvoi en commission finances élargie**, proposition acceptée par 31 oui, soit à l'unanimité.

Pause de 20h00 à 20h50.

* * *

8. **Délibération n° 2026-01a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'055'000.- CHF 1'200'000.- destiné à la rénovation et à la transformation des locaux du bâtiment de la mairie actuelle. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments**

M. Nobs procède à la lecture du rapport de commission :

« La Commission travaux publics et entretien des bâtiments présidée par Monsieur Hagmann, en présence de Monsieur Boccard, conseiller administratif et des représentants de l'administration Madame Vivenot et Monsieur Balsiger, s'est réunie le 11 mars 2026 afin d'examiner la délibération n° 2026-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné à la rénovation et à la transformation du bâtiment de l'actuelle mairie.

Le projet présenté prévoit la déconstruction de l'extension en bois, une rénovation énergétique complète ainsi qu'une redéfinition des usages du bâtiment. Le programme envisagé inclut notamment l'installation de la sécurité municipale, de l'IMAD, d'associations locales ainsi que des espaces polyvalents mutualisés. Plusieurs commissaires ont toutefois exprimé des réserves quant au manque de

concertation préalable et à l'absence de vision consolidée concernant l'affectation future des locaux.

Les discussions ont également porté sur les coûts jugés élevés du crédit d'étude ainsi que sur la pertinence de certaines affectations, en particulier celle de l'IMAD. Plusieurs interventions ont mis en avant la nécessité d'optimiser les surfaces disponibles et de répondre aux besoins croissants des associations.

Dans ce contexte, une proposition majeure a émergé durant les débats : étudier la possibilité de surélever le bâtiment d'un niveau supplémentaire. Cette option permettrait d'augmenter significativement la surface utile et de mieux répondre aux besoins futurs de la Commune.

*La commission a adopté à l'unanimité un amendement consistant à intégrer dans l'étude la possibilité de surélever le bâtiment d'un niveau supplémentaire et à porter le crédit d'étude de CHF 1'055'000 à **CHF 1'200'000**.*

Résultat du vote sur l'amendement : 12 oui (3 PS, 2 Verts, 1 PLR, 2 MCG, 2 UDC, 1 LJS, 1 LC-VL)

Vote final sur la délibération amendée : 9 oui (2 Verts, 1 PLR, 2 MCG, 2 UDC, 1 LJS, 1 LC-VL)

3 abstentions (3 PS)

Les abstentions du groupe socialiste s'expliquent par des réserves quant au manque de définition du programme d'affectation du bâtiment et à la crainte que le crédit d'étude n'oriente trop fortement les décisions futures.

En conclusion, la commission soutient la poursuite du projet tout en demandant d'approfondir l'étude, notamment sur la question de la surélévation et de la programmation des espaces. »

M. Sanchez annonce qu'un amendement a été déposé par les groupes socialiste et MCG proposant l'ajout du « décide » suivant :

- D'établir un état des lieux des besoins des associations meyrinoises avant d'attribuer des locaux dans le projet de rénovation et de transformation de la mairie actuelle afin de pouvoir procéder à un arbitrage juste en toute connaissance de cause,

Mme Murciano indique que le PS s'était déjà exprimé en commission sur l'attribution de surfaces à certaines associations, ce que le groupe trouvait prématuré ; l'amendement vise uniquement à établir un protocole de décision concernant l'attribution de ces locaux.

M. Sanchez soumet au vote **l'amendement S et MCG**, lequel est approuvé par 28 Oui et 3 abstentions.

Mme Murciano donne la prise de position du PS :

« La délibération 2026-01a porte sur l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'200'000.- destiné à la future rénovation et transformation du bâtiment de l'actuelle

mairie de Meyrin. L'objectif étant de définir un programme d'occupation et de lancer les études nécessaires à ce projet.

Les travaux envisagés comprennent la déconstruction de l'extension en bois, la rénovation énergétique complète (isolation, fenêtres, toiture, panneaux solaires, CVSE), l'adaptation aux personnes à mobilité réduite ainsi que la réorganisation intérieure selon les futurs usages.

L'approche retenue à savoir une rénovation sobre, de type basse technologie, sobre et modulable correspond pleinement à nos valeurs et nous convient.

Un programme d'occupation des locaux nous a été communiqué, incluant l'installation de la Sécurité municipale (~1030 m²), IMAD (~350 m², qui serait locataire), Associations (AHVM + Cartel) (~180 m²) et des espaces mutualisés et polyvalents (~535 m²). Nous saluons cette volonté de favoriser la mutualisation et la flexibilité des espaces.

La livraison du bâtiment transformé est prévue pour 2029.

Concernant l'utilisation des espaces, nous accueillons favorablement la pertinence de louer à l'IMAD, tout en soulignant la nécessité d'évaluer précisément les besoins réels en surface de chaque entité. Par ailleurs, l'idée évoquée en commission de créer des espaces de travail pour étudiants nous paraît particulièrement pertinente et mérite d'être approfondie.

La proposition d'ajouter un étage supplémentaire a retenu toute notre attention. Elle permettrait de créer des surfaces additionnelles estimées à environ 1'000 m² utiles notamment pour les associations, tout en répondant aux besoins futurs et en assurant une certaine cohérence avec une éventuelle surélévation du centre commercial. Toutefois, nous restons attentifs à l'impact d'une telle intervention sur l'image du Cœur de cité ainsi qu'aux incertitudes urbanistiques qu'elle soulève.

Nous avons soutenu l'étude de cette option, ainsi que l'augmentation du crédit d'étude à 1,2 million.

Les principaux points de débat ont porté sur le caractère jugé prématuré du programme. Nous regrettons en particulier le manque de consultation publique et l'absence de vision globale concernant l'ensemble des locaux communaux.

Nous craignons qu'un crédit d'étude, même s'il ne fige pas formellement les décisions, oriente fortement les choix futurs sans intégrer suffisamment les besoins des associations meyrinoises.

Nous appelons donc à un processus permettant un arbitrage équilibré, fondé sur une vision claire et partagée. Nous resterons attentifs à la suite des travaux et à l'intégration des différents besoins exprimés.

Malgré ces réserves, les Socialistes de Meyrin-Cointrin voteront favorablement la délibération 2026-01a amendée. »

M. Bucher donne lecture de la prise de position des Vert.e.s :

« *Bonsoir à toutes et à tous,*

Sur cet objet, pour être honnête, nous avons des réserves importantes en commission et nous les avons exprimées.

D'abord sur la manière de faire : on parle ici d'un bâtiment central, au « cœur de la cité », qui suscite beaucoup d'attentes. Pourtant, on nous présente un programme déjà bien avancé, sans qu'il y ait eu de discussion politique en amont.

Pour nous, il manque donc l'étape la plus importante : prendre le temps de discuter du fond. Qu'est-ce qu'on veut faire de la « future ancienne » mairie, quelles priorités on se donne, quelle place on accorde aux associations ?

Sur le projet lui-même, ensuite, plusieurs points nous semblent encore à clarifier à ce stade :

- Est-ce que c'est vraiment le rôle de la Commune d'accueillir une structure cantonale telle que l'IMAD ? Sans doute que oui mais la question doit être posée.*
- Il y a la question des locaux qui seront libérés ailleurs : c'est un vrai potentiel, mais qui doit encore être pensé dans une vision d'ensemble, et clarifié.*
- Et puis les besoins des associations : la mutualisation est absolument nécessaire pour permettre à un maximum d'associations d'en profiter, mais nous attendons des engagements clairs sur ce point.*

Ensuite il y a le montant : un crédit d'étude à plus d'un million de francs, ce n'est pas négligeable ; rien que les honoraires d'architecte, c'est 645'000 francs, soit plus de 3'000 heures de travail à 200.-/heure, soit l'équivalent d'une année et demie à plein temps.

Cependant, c'est important de le dire : la discussion en commission a permis d'obtenir des engagements clairs du Conseil administratif.

En particulier, celui-ci indique que ce crédit d'étude ne fige pas le programme et que le Conseil municipal sera à nouveau saisi pour en débattre et le faire évoluer.

Autrement dit, aujourd'hui on ne valide pas un projet définitif, mais on ouvre un processus dans lequel le Conseil municipal sera impliqué.

Finalement, un autre point important qui vient cette fois-ci de la commission : la question de la surélévation.

Plusieurs groupes, dont le nôtre, ont proposé et soutenu le fait d'étudier l'ajout d'un étage supplémentaire. Cette idée répond à un besoin réel dans notre commune — notamment pour les associations — et permettrait d'optimiser le bâtiment sans inconvénient majeur. C'est pour cette raison qu'un amendement a augmenté le montant de la délibération.

Au final, nos réserves restent, mais nous avons obtenu des garanties. L'amendement proposé par deux autres groupes va dans ce sens et sera soutenu par certain.e.s d'entre nous mais avec une liberté de vote. Dans ces conditions, le groupe des Vert.e.s soutiendra ce crédit d'étude, mais avec une attention constructive sur la suite, notamment sur la définition du programme et la mutualisation des locaux. »

M. Busset donne la prise de position du groupe LC-VL :

« L'étude se promet d'être très fouillée ; il s'agit donc de voir quels pourront être les bénéficiaires de ces locaux, pour quels buts et sous quelle forme de rénovation. En ce sens, la surélévation du bâtiment nous convient bien, de manière à pouvoir offrir un maximum de sens à satisfaire les besoins, qui se doivent d'être satisfaits. Dans ce sens, notre groupe va approuver justement cette délibération portant sur un crédit d'étude de CHF 1'200'000.-. »

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Sanchez** passe au vote de la **délibération n° 2026-01a ainsi amendée,**

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de ~~CHF 1'055'000.-~~ CHF 1'200'000.- destiné à la rénovation et à la transformation des locaux du bâtiment de la mairie actuelle

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu la délibération n° 2009-26b relative au financement de la mise en route immédiate de huit audits sur les bâtiments communaux présentant de fortes déperditions énergétiques ou devant être assainis;

Vu le résultat dudit audit considérant le bâtiment de la Mairie comme parmi les principaux consommateurs énergétiques du patrimoine communal;

Vu le rapport d'expertise de l'atelier d'architecture ATBA établi en juin 2010;

Vu la délibération n° 2016-14a relative à la réalisation d'un diagnostic du parc immobilier communal selon la méthode EPIQR+ et Investimmo;

Vu le descriptif des travaux classés en priorité II et I, sur l'ensemble du bâtiment, mentionnés dans le rapport de l'analyse EPIQR+ établi par EPIQR Rénovation et ESTIA en août 2016;

Vu l'analyse Investimmo du parc immobilier administratif de la commune de Meyrin établie par ESTIA en février 2017, où la Mairie actuelle est mentionnée comme moyennement dégradée avec une rénovation partielle à entreprendre;

Vu la résolution n° 2022-05a relative à l'approbation du plan directeur communal de l'énergie 2020-2030 (PDCoME 2020-2030) de Meyrin;

Vu le label Cité de l'énergie Gold obtenu par la ville de Meyrin en septembre 2014;

Vu le projet de Cœur de cité dans lequel s'inscrit la mairie actuelle;

Vu le plan des investissements 2025-2035 dans lequel le projet est planifié;

Vu le rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 28 avril 2026,

D E C I D E
PAR 31 OUI, soit à l'unanimité

1. de procéder à une étude pour la rénovation et la transformation des locaux du bâtiment de la Mairie actuelle,
2. D'intégrer dans cette étude la possibilité de surélever le bâtiment d'un niveau supplémentaire,
3. D'établir un état des lieux des besoins des associations meyrinoises avant d'attribuer des locaux dans le projet de rénovation et de transformation de la mairie actuelle afin de pouvoir procéder à un arbitrage juste en toute connaissance de cause,
4. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de ~~CHF 1'055'000.-~~ **CHF 1'200'000.-** destiné à cette étude,
5. de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 02.14,
6. cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
7. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité sous la rubrique 02.33, dès l'année de son abandon,
8. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de ~~CHF 1'055'000.-~~ **CHF 1'200'000.-** afin de permettre l'exécution de ces travaux.

* * *

9. Délibération n° 2026-03a relative à un prêt de CHF 19'600.- à l'Association Mémoires de Meyrin pour la souscription de parts sociales délivrées par la coopérative Les Fraisiers de Mategnin et à l'acquisition par la ville de Meyrin d'une part sociale d'un montant de CHF 100.- délivrée par ladite Coopérative, dans le cadre du projet d'Appartement-musée à Meyrin-Parc. Rapport de la commission culture

Mme Haas procède à la lecture de son rapport de commission :

Séance du 28 avril 2026
tenue en séance ordinaire

« La commission culture s'est réunie le jeudi 2 avril 2026 de 18h30 à 20h00 à l'appartement musée de l'Association Mémoires de Meyrin, Avenue de Mategnin 61 (9ème étage) sous la présidence de M. Marco Fontanini. Ceci pour la présentation du projet et le préavis de la commission sur la délibération n° 2026-03, relative à un prêt de CHF 19'600.- à l'Association Mémoires de Meyrin pour la souscription de parts sociales délivrées par la coopérative Les Fraisiers de Mategnin et à l'acquisition par la ville de Meyrin d'une part sociale d'un montant de CHF 100.- délivrée par ladite Coopérative, dans le cadre du projet d'Appartement-musée à Meyrin-Parc. La séance s'est tenue en présence du conseiller administratif M. Damien Baptiste Boccard et des représentants de l'association Mémoires de Meyrin, M. Pierre-Alain Tschudi et M. François Beuret. Mme Tatiana Lista Auderset responsable du service de la culture étant excusée, sa présentation a été assurée par le conseiller administratif.

Présentation de l'association et du projet de l'Appartement-musée

M. Pierre-Alain Tschudi a présenté l'association Mémoires de Meyrin qui a pour but de récolter des sources et des documents écrits liés à la mémoire de Meyrin, de les remettre aux archives communales et de mettre en récit et valoriser l'histoire meyrinoise. L'idée de l'Appartement-musée est née à la suite des Prix Schulthess et Wakker décernés à la commune de Meyrin et à la construction du quartier des Vergers, qui ont attiré un grand nombre de visiteurs. Il a alors semblé intéressant de montrer un appartement de la première cité satellite genevoise. Cet appartement-ci a été mis à disposition de l'association grâce à la collaboration de la coopérative des Fraisiers de Mategnin et de son président, M. Tobias Clerc. L'idée de l'association est de prévoir des visites guidées sur rendez-vous et d'y organiser des expositions et activités thématiques.

Inscription du projet dans la politique culturelle et implication du service de la culture

Le projet d'Appartement-musée s'inscrit dans la politique culturelle meyrinoise qui se base sur les objectifs de la LPCCA (loi genevoise pour la promotion de la culture et de la création artistique). Les opportunités pour Meyrin sont de valoriser un patrimoine unique en Suisse, de renforcer l'identité culturelle meyrinoise, de développer une médiation autour de la Ville, d'offrir un lieu culturel original à échelle humaine et d'enrichir l'offre culturelle territoriale. La ville de Meyrin se présente comme partenaire du projet en se concentrant principalement sur le volet visibilité et en mettant à disposition des auxiliaires du service de la culture. 2-3 propositions du service de la culture auront lieu annuellement dans l'Appartement-musée.

Réponses aux questions des commissaires et préavis de la commission

En réponse aux questions des commissaires, l'entrée sera payante pour rémunérer les guides, mais gratuite pour les élèves. Il est prévu de collaborer avec Genève Tourisme. Certains commissaires ont émis des réserves à l'idée de bloquer un logement et d'autres sur l'implication de la Commune. Le conseiller administratif a répondu qu'un appartement de 8 pièces a été choisi car il ne répond pas aux demandes de logement de la population. Il précise que la Commune verse une subvention d'environ CHF 30 000.- par année à l'association pour payer le loyer de l'appartement mais ne participe pas aux travaux de rénovation pour lesquels l'association a récolté CHF 450 000.- auprès de diverses fondations. La délibération

concerne un prêt de CHF 19 600.- qui sera récupéré par la Commune si le projet s'arrête. Le résultat du vote final est 6 Oui : 2 S, 2 V, 2 LC-VL et 4 abstentions : 1 S, 2 UDC, 1 LR. La commission a donc préavisé favorablement la délibération. »

M. Sanchez indique que le bureau a été saisi d'un amendement par le PLR.

M. Frehner indique que cet amendement consiste à supprimer toute disposition prévoyant l'acquisition d'une part sociale par la ville de Meyrin, de maintenir le don ou prêt à hauteur de CHF 19'600.- et de préciser que ce soutien financier ne confère à la ville de Meyrin aucun statut de sociétaire, membre ou coopérateur de la Coopérative des Fraisiers de Mategnin. L'amendement demande en outre que les modalités du soutien financier soient clairement définies, notamment en ce qui concerne son objet, sa durée, ses conditions éventuelles de remboursement et les engagements réciproques des parties.

M. Boccard souhaiterait connaître les motivations de cet amendement. Il rappelle que l'acquisition d'une part sociale visait à pouvoir garder un droit de regard sur les activités de l'association Mémoires de Meyrin.

M. Frehner indique que le PLR ne remet pas en cause l'activité de l'association ; en revanche, l'acquisition de la part sociale leur paraît problématique, même pour un montant symbolique de 100.-, car cela créerait un risque de lien institutionnel avec l'association, ce qui pourrait en outre créer un précédent. Aux yeux du PLR, la Ville peut soutenir le projet sans devenir coopérateur.

M. Boccard indique qu'il ne partage pas les propos de M. Frehner car il estime que la part sociale de CHF 100.- n'implique aucun risque hormis la perte éventuelle de ces 100.- ; il relève que, sans cette part sociale, la Commune perdrait un droit de regard sur les activités de l'association et sur les partenariats possibles. Il observe qu'il est d'ores et déjà prévu d'organiser des prestations par le service de la culture au sein de l'appartement-musée, ce qui par ailleurs n'impliquera pas de coûts additionnels.

M. Hyka relève que, dans l'hypothèse d'un refus de ce projet, l'appartement ne serait pas forcément remis sur le marché de l'immobilier car il appartient à un acteur privé. Néanmoins, il considère que le timing est mal choisi, au vu de la pénurie de logements sur le territoire cantonal. Il estime en outre que, par souci de représentativité des Meyrinois qui seraient contre ce projet, il convient de ne pas voter ce projet en un bloc comme un seul homme, comme cela a été le cas parfois lors de la dernière législature sur certains projets de ce type. Il annonce que le groupe UDC laissera dès lors la liberté de vote.

M. Clerc précise qu'il ne participera ni au débat, ni au vote.

M. Fontanini se prononce en premier lieu sur l'amendement. Il indique que le PS s'est également interrogé sur l'acquisition de la part sociale proposée ; il pense qu'un droit de regard des activités de l'association peut revêtir une autre forme. Il se demande par ailleurs pourquoi le PLR évoque notamment la possibilité d'un don dans son amendement alors qu'un prêt était d'abord envisagé dans la délibération ; hormis cet aspect, le PS soutient l'amendement PLR.

[Hors micro : Mme Schweizer lui répond qu'un prêt convient aussi tout à fait au PLR.]

M. Halimi précise qu'il ne prendra pas part au débat, ni au vote.

M. Sanchez soumet au vote l'**amendement PLR**, lequel est accepté par 13 oui, 11 non et 5 abstentions.

M. Fontanini donne la prise de position du parti socialiste :

« Nous avons discuté longuement de cet objet politique en avançant plusieurs considérations. Le projet de création d'un lieu de mémoire accessible au public dans un appartement de la première cité satellite de Suisse participe à la promotion de l'identité meyrinoise. Tout en étant un lieu de rencontre et de médiation culturelle, il s'inscrit dans la politique culturelle de la Commune ainsi que celle de la Confédération. Le projet de l'association de Mémoires de Meyrin fait sens en tant que tel. En même temps, le Parti socialiste se préoccupe de la pénurie chronique de logements dans le canton et le fait d'en retirer un du marché, quand on pourrait le proposer à la location, aussi bien comme un seul grand appartement que comme 2 appartements de 4 pièces au loyer plus abordable, ne va pas de soi, tout comme la participation de la Commune aux parts sociales de la Coopérative, pour laquelle l'on vient de voter un amendement. Cette délibération arrive sur les bancs du Conseil municipal avec l'accord de la Coopérative. Nous nous sommes donc retrouvés avec un objet politique qui met en concurrence dans notre parti la promotion de la culture comme lien social et la promotion de la défense de logements abordables pour tout le monde. Ces deux perspectives étant légitimes sur notre vision de la société, nous avons finalement décidé de ne pas privilégier une position au détriment de l'autre en formulant une prise de position compacte ; chaque conseillère et conseiller socialiste s'exprimera donc en votant individuellement selon ses conclusions personnelles. Merci. »

Mme Haas donne la prise de position du groupe LC-VL :

« En 2022, la commune de Meyrin a reçu le prix Wakker décerné par Patrimoine suisse pour récompenser ses aménagements urbanistiques de qualité et respectueux du patrimoine bâti historique, notamment celui de la cité. En effet, dans les années 1960, pour pallier la pénurie de logements, la cité s'est construite autour de grands ensemble dont font partie les immeubles de l'Appartement-musée.

Ce projet permet, non seulement de préserver un lieu d'habitation de la première cité satellite suisse, mais encore de rendre hommage aux pionniers qui ont construit cette cité. A l'époque c'était pour la plupart de très jeunes familles qui se sont installées dans ces immeubles et dont aujourd'hui il ne reste souvent plus qu'une personne en fin de vie.

De plus, cette délibération concerne un prêt qui sera récupéré par la Commune à terme.

Afin de valoriser un patrimoine unique en Suisse et de rendre hommage aux pionniers de la cité, le groupe LC-VL se prononcera favorablement sur cette délibération et vous recommande de l'appuyer également. »

Mme Um donne la prise de position des Vert.e.s :

« Le projet d'Appartement-musée à Meyrin-Parc, espaces d'exposition pour raconter l'histoire du quotidien de Meyrinois et Meyrinoises, participe à la reconnaissance et à la transmission de notre héritage collectif, tout en s'inscrivant dans une dynamique contemporaine, inclusive et accessible de la culture.

En plus de participer à la valorisation du patrimoine immobilier, ce projet, pensé comme lieu de rencontre et d'échange, contribuera à renforcer l'attractivité de la Ville en favorisant les initiatives de participation citoyenne, en valorisant les ressources culturelles existantes et en soutenant la création d'autres projets culturels (artistiques et/ou architecturaux).

Notamment réfléchi pour encourager les initiatives locales et créer des synergies entre acteurs culturels, sociaux et éducatifs, ce projet répond à l'enjeu central de faire de la culture un bien commun, vivant et partagé et s'inscrit ainsi dans les stratégies fédérales et cantonales en matière de politiques culturelles.

Aussi, investir dans ce projet, c'est faire le choix d'une politique culturelle ambitieuse et cohérente, qui ne se limite pas à la conservation du patrimoine, mais qui le fait vivre et évoluer au service de la collectivité. C'est également reconnaître que la culture est un levier essentiel d'émancipation, de cohésion sociale et de développement territorial.

Ces considérations poétiques, philosophiques et politiques ne nous font pas déconsidérer les préoccupations exprimées ici comme la question d'un appartement soustrait à l'habitation. Tout d'abord, il nous a été expliqué que de si grands appartements n'étaient pas souvent demandés. Nonobstant, la question du logement est au cœur de nos préoccupations à Meyrin. Les autorités cantonales en sont également conscientes, elles ont débattu la question. Si l'Office cantonal du logement et de la planification et l'État de Genève ont donné l'autorisation de restauration, dérogeant ainsi à la Loi sur les démolitions, transformations et rénovation de maisons d'habitation (LDTR), c'est en reconnaissance de l'intérêt public prépondérant du projet. Par ailleurs, il nous semble aussi nécessaire de favoriser la diversité fonctionnelle dans les quartiers en permettant une mixité entre logements et activités qui contribuent à les faire vivre. De plus, une telle démarche patrimoniale et touristique est un apport à notre économie locale. C'est donc un projet win win win.

Et puis rendons-nous compte aussi du rôle pionnier de cet appartement-musée. J'ai appris récemment qu'un projet similaire est en cours de conception à Pinchat : une association veut mettre au service de la collectivité la villa dans laquelle vécut Jean Piaget et sa famille. Cette maison est aussi témoin d'une époque importante, celle de la première urbanisation de Pinchat. Pionnière dans le canton, Meyrin sera certainement utile à ce projet et, je l'espère, à bien d'autres.

Pour toutes ces raisons, les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin soutiennent l'ouverture d'un crédit de CHF 19'700.-, un simple prêt. La Commune n'encourt aucun risque sachant que si le projet devait s'arrêter, les parts sociales lui seraient automatiquement restituées. L'association a montré sa capacité à lever des fonds : elle est en train d'obtenir toute seule CHF 470'000.- pour les travaux de rénovation-restauration et ameublement. C'est finalement à très peu de frais et grâce à l'énorme

travail bénévole de l'association Mémoires de Meyrin que nous pouvons apporter notre humble soutien à un projet culturel important pour notre ville.

Un grand oui donc à la délibération, oui à l'appartement-musée. Nous remercions Mémoires de Meyrin et chacun-e des bénévoles derrière cette belle réalisation. Nous espérons que le projet permettra à l'association d'attirer plus de membres, de rajeunir son comité, de renouveler ses forces. Nous remercions aussi la Commune pour sa politique culturelle proche du tissu associatif et des habitant-es. Enfin, nous vous remercions, chères, chers collègues, d'accorder à ce projet toute l'attention et le soutien qu'il mérite. »

M. Frehner donne lecture de la prise de position du PLR :

« Le PLR-MC tient tout d'abord à rappeler son attachement à la préservation de la mémoire locale et à la valorisation du patrimoine meyrinois. Le projet d'appartement-musée porté par l'Association Mémoires de Meyrin s'inscrit dans une démarche culturelle et historique qui mérite considération, en particulier dans un quartier emblématique de l'évolution urbaine de notre commune.

Notre position ne vise donc pas à remettre en cause l'intérêt du projet, ni le travail accompli par l'association. Elle porte sur la forme du soutien communal proposée dans la délibération.

La délibération prévoit deux éléments distincts : d'une part un prêt de CHF 19'600.- à l'Association Mémoires de Meyrin afin de lui permettre de souscrire des parts sociales auprès de la Coopérative des Fraisiers de Mategnin ; d'autre part l'acquisition directe, par la Ville de Meyrin, d'une part sociale de CHF 100.- auprès de cette même coopérative.

C'est ce second point qui pose difficulté.

L'acquisition d'une part sociale, même d'un montant symbolique, engage formellement la Commune dans une structure coopérative. Or, une telle participation ne doit pas être considérée comme un simple geste administratif ou de soutien. Elle crée un lien institutionnel direct entre la Ville et la Coopérative, avec les implications qui peuvent en découler en termes de représentation, de suivi, de gouvernance ou de sollicitations ultérieures.

Pour le PLR-MC, le soutien communal à un projet culturel ou patrimonial doit rester clair dans sa nature : il peut prendre la forme d'un prêt, d'une subvention, d'un soutien ponctuel ou d'un don, pour autant que le cadre soit transparent, limité et conforme à l'intérêt public communal. En revanche, l'entrée de la Commune au capital social d'une coopérative, même pour CHF 100.-, ouvre une logique différente, moins lisible et potentiellement extensible à d'autres demandes similaires.

Nous estimons qu'il est préférable d'éviter de créer un précédent consistant à faire entrer la ville de Meyrin dans le sociétariat de structures tierces pour soutenir des projets spécifiques. La Commune peut soutenir le projet sans devenir sociétaire de la Coopérative.

Le PLR-MC propose donc de refuser l'acquisition de la part sociale de CHF 100.- par la Ville de Meyrin, tout en maintenant la possibilité d'un soutien financier à

l'Association Mémoires de Meyrin, sous une forme clairement définie : prêt, subvention ou don, selon ce qui sera jugé le plus adéquat par le Conseil municipal.

Notre position est donc équilibrée : soutenir le projet, oui ; engager directement la Commune dans une participation sociale auprès de la coopérative, non.

Merci pour votre écoute. »

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Sanchez** passe au vote de la **délibération n° 2026-03a ainsi amendée**

relative à un prêt de CHF 19'600.- à l'Association Mémoires de Meyrin pour la souscription de parts sociales délivrées par la coopérative Les Fraisiers de Mategnin, dans le cadre du projet d'Appartement-musée à Meyrin-Parc

Vu l'exposé des motifs ;

Vu la convention entre l'Association Mémoires de Meyrin et la coopérative d'habitation Les Fraisiers de Mategnin du 25 juin 2025 portant sur le projet d'Appartement-musée ;

Vu l'entrée en vigueur du bail au 1^{er} octobre 2025 pour une première période de 10 ans ;

Vu l'entrée en force de l'autorisation de construire des travaux de transformation et d'aménagement de l'appartement concerné, sis à l'Avenue de Mategnin 61 ;

Vu la prévision d'un démarrage des travaux en avril 2026 et d'une inauguration de l'Appartement-musée à l'automne 2026 ;

Vu le rapport de la commission culture ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et g de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 28 avril 2026,

D E C I D E
PAR 22 OUI, 2 ABSTENTIONS ET 5 NON

1. D'octroyer un prêt de **CHF 19'600.-** sans intérêt à l'Association Mémoires de Meyrin pour la souscription de parts sociales délivrées par la société coopérative d'habitation Les Fraisiers de Mategnin, dans le cadre du projet d'Appartement-musée à Meyrin-Parc,

2. D'ouvrir un crédit de **CHF 19'600.-** au Conseil administratif destiné au versement de ce prêt,
3. **De préciser que ce soutien financier ne confère à la Ville de Meyrin aucun statut de sociétaire, membre ou coopérateur de la Coopérative des Fraisiers de Mategnin,**
4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer la convention de prêt,
5. **de demander que les modalités du soutien financier soient clairement définies, notamment en ce qui concerne son objet, sa durée, ses conditions éventuelles de remboursement et les engagements réciproques des parties.**
6. De conditionner le versement du prêt à la signature préalable par le Conseil administratif de la convention de modalités de prêt, notamment la restitution des parts sociales à la Coopérative et le remboursement du montant de **CHF 19'600.-** à la Ville, en cas de résiliation du bail,
7. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif en 32.14.

* * *

10. Délibération n° 2026-04a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'190'000.- destiné à la réalisation des travaux d'assainissement pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées situés à l'avenue Louis-Casaï à Cointrin. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments

M. Nobs procède à la lecture du rapport de commission :

« Séance du 1^{er} avril 2026

La Commission des travaux publics et entretien des bâtiments présidée par Monsieur Hagmann, avec les participations de Monsieur Boccard, conseiller administratif et des représentants de l'administration, Messieurs Debernard et Blondel s'est réunie le 1^{er} avril 2026 afin d'examiner la délibération n°2026-04 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'190'000.- destiné à la mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sur l'avenue Louis-Casaï à Cointrin.

Le projet, présenté par l'administration communale, vise à moderniser les infrastructures d'assainissement en séparant les eaux usées des eaux pluviales. Actuellement, le système unitaire mélange ces eaux, ce qui entraîne des surcharges des stations d'épuration et des rejets polluants en milieu naturel lors d'intempéries. Le passage au système séparatif permettra d'améliorer la qualité des rejets et de protéger les écosystèmes, notamment le Nant d'Avanchet.

Les travaux prévoient la construction d'un nouveau collecteur pour les eaux usées et la réhabilitation du réseau existant pour les eaux pluviales. Ils seront réalisés en

coordination avec les Services industriels de Genève (SIG) dans le cadre du projet GeniLac, afin de limiter les impacts sur la circulation et les riverains. Le chantier est prévu dès septembre 2026 pour une durée estimée d'environ 12 mois.

Les membres de la commission ont abordé plusieurs aspects :

- la coordination intercommunale et le pilotage du projet par les SIG;*
- les impacts du chantier sur la circulation, les transports publics et les riverains;*
- les enjeux environnementaux, notamment la pollution des eaux et la gestion des bassins de rétention;*
- la gestion des eaux industrielles et agricoles, ainsi que les contrôles effectués par les autorités cantonales.*

L'administration a précisé que les travaux concerneront environ 2000 habitants sur le territoire communal et que les nuisances resteront dans les normes habituelles des chantiers.

Aucun amendement n'a été proposé ni soumis au vote durant la séance .

La commission a procédé au vote sur le préavis de la délibération n° 2026-04.

Résultat du vote :

- Parti socialiste (S) : 3 oui*
- Les Vert·e·s (Ve) : 2 oui*
- Le Centre / Vert'libéraux (LC-VL) : 2 oui*
- Libertés et Justice sociale (LJS) : 1 oui*
- Libéraux-Radicaux (LR) : 1 oui*
- Union démocratique du centre (UDC) : 2 oui*
- Mouvement citoyens genevois (MCG) : 1 oui*

Total : 12 oui – aucune opposition – aucune abstention

La commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, l'ouverture du crédit. Ce projet est considéré comme nécessaire pour répondre aux exigences environnementales actuelles et accompagner le développement urbain du secteur. »

Mme Reynaud donne lecture de la prise de position des Vert.e.s :

« Le groupe des Vert.e.s soutiendra favorablement cette délibération relative à l'ouverture du crédit pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales à l'avenue Louis-Casaï.

La mise en séparatif permet d'acheminer les eaux usées vers les stations d'épuration, tout en dirigeant les eaux pluviales vers le milieu naturel par des réseaux distincts. Elle évite ainsi la surcharge des stations d'épuration et le traitement, par des procédés chimiques, d'eaux de pluie considérées comme relativement propres, ce qui représente un gaspillage de ressources et d'énergie.

Elle permet également de prévenir, lors de fortes pluies, le débordement des réseaux unitaires, dans lesquels eaux usées et eaux pluviales sont mélangées et se déversent alors directement dans les cours d'eau.

Ce projet répond donc à des enjeux environnementaux essentiels pour notre commune : protection des cours d'eau, des nappes phréatiques, de la biodiversité et de la santé publique.

Bien que ces infrastructures de mise en séparatif représentent un investissement important initial, elles constituent un investissement responsable et durable, dont les bénéfices se déploient sur le long terme, tant sur le plan environnemental qu'économique, en réduisant les pollutions, les coûts de traitement des eaux et les interventions correctives futures.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Vert.e.s estime que cette délibération est nécessaire et cohérente avec les objectifs de protection de l'environnement, et invite le Conseil municipal à l'adopter. »

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Sanchez** passe au vote de la **délibération n° 2026-04a**

relative à la réalisation des travaux d'assainissement pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées situés à l'avenue Louis-Casaï à Cointrin

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) des communes de Grand-Saconnex, Meyrin, Satigny et Vernier approuvé par le Conseil d'Etat le 22 juillet 2015;

Vu la planification quinquennale communale remise au Fonds intercommunal d'assainissement (ci-après le FIA) et approuvée par ce dernier le 7 septembre 2016;

Vu la nécessité de construire de nouveaux collecteurs dans le secteur de Cointrin à l'avenue Louis-Casaï pour permettre la mise en séparatif, afin qu'ils soient conformes à la législation applicable en matière de gestion de l'eau;

Vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le Département du territoire (DT) et plus particulièrement de l'Office cantonal de l'eau (OCEau) et la validation du projet par ce dernier;

Vu la loi sur le financement des réseaux secondaires L2.05 art 84 qui précise qu'il appartient aux communes d'assurer le financement des travaux à réaliser sur leurs réseaux d'assainissement secondaire;

Vu le plan des investissements 2025-2030 et les travaux planifiés en lien avec le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE);

Vu le dépôt d'autorisation de construire en date du 1^{er} juillet 2024 et la délivrance de celle-ci par le Département du territoire (DT);

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05);

Considérant la nécessité d'entreprendre ces travaux d'intérêt public en coordination avec le projet hydrothermal « GeniLac » des Services Industriels de Genève;

Vu le rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 28 avril 2026,

D E C I D E
PAR 29 OUI, soit à l'unanimité

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 3'190'000.-**, destiné à la réalisation des travaux d'assainissement pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées situés à l'avenue Louis-Casaï à Cointrin,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'amortir cette dépense nette de CHF 3'190'000. - au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 72.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027,
4. de prendre acte que ce crédit sera financé, entièrement ou partiellement, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 72.46,
5. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

* * *

11. Résolution n° 2026-02 présentée par le Conseil administratif de la Ville de Meyrin relative à l'acquisition du parking souterrain du Cœur de Cité et à son exploitation

M. Boccard présente cet objet en expliquant qu'il fait suite aux différentes discussions qui ont eu lieu au cours des 3 soirées de commissions qui se sont tenues récemment. Il relève que les commissaires ont exprimé alors le souhait d'ancrer un certain nombre de principes, en cas d'acquisition, lesquels ne peuvent figurer directement dans la délibération. Il s'agit donc concrètement des principes suivants : reconnaître l'opportunité d'acquérir ce parking, compte tenu d'un certain nombre d'éléments (son caractère stratégique pour le fonctionnement urbain, institutionnel et économique du Cœur de cité ; affirmer son rôle comme levier en matière de politique de stationnement ; poser un certain nombre de principes en lien avec la politique tarifaire ; intégrer des orientations pour le futur périmètre, notamment le P2. Il ajoute que cette résolution n'est pas figée et que le Conseil administratif invite donc le Conseil municipal à la renvoyer en commission conjointe finances et Cœur de cité ad hoc, séance au cours de laquelle l'objet pourra être cas échéant amendé.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière.

M. Sanchez indique que le bureau propose un **renvoi en commission conjointe finances et Cœur de cité ad hoc**, proposition acceptée par 31 oui, soit à l'unanimité.

* * *

12. Annonces de projets

Le PLR-MC propose le renforcement de la présence policière à Meyrin. Il invite les autres partis qui le souhaitent à le rejoindre pour le dépôt d'un objet sur cet question lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

* * *

13. Propositions individuelles

M. Reynaud propose de célébrer les 10 ans du Lac des Vernes :

« Il y a bientôt dix ans, le lac des Vernes voyait le jour, façonné par une volonté communale forte de concilier aménagement du territoire, biodiversité et qualité de vie. Dix ans plus tard, ce site n'est plus seulement un lac de rétention d'eau ou un élément du paysage : il est entré dans le cœur des Meyrinoises et Meyrinois.

Au fil des saisons, les habitant·e·s se sont pleinement approprié ce lieu, l'intégrant à leur quotidien, à leurs promenades, à leurs moments de rencontre et de ressourcement. Le lac est devenu un espace de lien, de calme et de nature, contribuant de manière concrète au bien-être de la population.

Cette réussite est également le fruit des réalisations engagées, cohérentes de l'administration communale. Grâce à une vision à long terme, le lac des Vernes s'est progressivement affirmé comme un ouvrage exemplaire.

Le site a par ailleurs révélé une biodiversité remarquable, en particulier en matière d'avifaune. Grâce à l'engagement de passionné·e·s de nature, un précieux travail d'observation et de documentation a été mené. À ce jour, environ 180 espèces d'oiseaux ont été observées sur le site.

À l'approche des dix ans du lac des Vernes, plusieurs habitant·e·s ont d'ores et déjà exprimé leur volonté de s'impliquer et de contribuer à une célébration de ce lieu emblématique et fédérateur.

Les ornithologues, dont M. Alain Sturzinger, proposent d'élaborer une édition spéciale de l'ouvrage des photos des oiseaux du lac pour cet anniversaire. Un exemplaire de ces ouvrages a récemment été remis à la direction du Service paysage et biodiversité. Ils proposent également des sorties d'observation et de sensibilisation et des collaborations avec des artistes de Meyrin.

Cet anniversaire offrirait ainsi une occasion précieuse de mettre en valeur une « success story » de l'administration communale, tout en soulignant les engagements citoyens qui participent activement à la vie, à la connaissance et au rayonnement du lac des Vernes devenu lieu emblématique de Meyrin.

Afin de disposer d'une vision actualisée et de mesurer l'évolution de la biodiversité et la richesse écologique du site depuis sa création, il serait pertinent de procéder à une mise à jour de l'étude de biotope réalisée en 2019 par le cabinet meyrinois ATNP. Cette actualisation permettrait non seulement de valoriser les efforts entrepris par la Commune, mais aussi d'orienter les futures actions en faveur de la préservation et de la promotion de la biodiversité au Lac des Vernes. »

* * *

14. Questions

Mme Schweizer indique que le portail du stade de Champs-Fréchets, qui comporte un tourniquet, est désormais toujours fermé à clé ; elle trouve cela regrettable car des parents souhaitent souvent entrer par le portail avec des poussettes, trop larges pour passer par le tourniquet.

Mme Deluermoz indique que, après discussion avec les propriétaires des chiens se rendant au parc à chiens de la rue des Lattes, il serait souhaitable d'ajouter des bancs à cet endroit, ainsi que des zones d'ombre dans la mesure du possible.

Mme Deluermoz relève par ailleurs que les tables et bancs du parc des Micocouliers sont très rapidement occupés ; il lui semble que leur nombre a diminué ; elle souhaiterait savoir où sont passés les autres tables et bancs autrefois en place et s'il serait possible d'ajouter du mobilier supplémentaire.

* * *

Séance du 28 avril 2026
tenue en séance ordinaire

M. Sanchez demande aux membres du Conseil municipal de ne pas prendre plus de lunchbox que celle qui leur est attribuée ; par ailleurs, il souhaiterait que celles qui manquent soient ramenées.

Mme Reynaud indique que, si l'on ne prend qu'une lunchbox, alors il restera de la nourriture qui ira à la poubelle, ce qui est pire.

M. Fontanini propose que l'on puisse prendre autant de lunchbox que l'on souhaite, à condition de demander aux propriétaires de ces dernières.

M. Gül souhaite attirer l'attention de la personne qui a pris sa lunchbox.

Mme Tavares souligne que les suppléants n'ont pas de lunchbox à leur nom.

M. Kurti pense que le membre suppléant qui siège peut prendre la lunchbox de la personne qu'il remplace, puis la ramener par la suite.

* * *

M. Sanchez remercie les personnes présentes et lève la séance.

La séance est levée à 22h00/SPA.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 18 mai 2026.

La 1^{ère} secrétaire :

Esther HARTMANN

Le président :

Francisco SANCHEZ